

MAIRIE DE
L A R G E A S S E

DEUX - SEVRES

Tel 05.49.72.02.10

communelargeasse@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille dix huit,
Le mercredi 21 mars à 20 H 30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de M. GROLLEAU Jean-Jacques, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 12/03/2018

PRESENTS : MM. GROLLEAU, MOTARD, MICHONNEAU, Mme BODIN,
MM. DAVID, BAUDOIN, BONNET, HILKER, Mmes FAZILLEAUD,
SAUVETRE
et GILLES, MM. JARRY D. , JARRY O. et ROUILLIER.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

Objet :

**Location local de la
boulangerie à Mme
MANZINI**

Monsieur le Maire expose au conseil que Mme MANZINI est intéressée
pour louer une partie du local de la Boulangerie suite au départ de M. et
Mme JOURDAIN et à la mise en liquidation judiciaire de leur commerce
"Le Fournil Gâtinais".

Pour son besoin, Mme MANZINI a besoin de l'accès au laboratoire ainsi
qu'à la réserve.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer un contrat
de location avec Mme MANZINI sous le nom des Ateliers de Lolotte au
2 place de la mairie à Largeasse pour un loyer mensuel de 100 €.

Certifié exécutoire le

31.5.2018

Reçu en Préfecture
Ou Sous-Préfecture

Le :

31.5.2018

Publié ou Notifié

Le 31.5.2018

Pour Copie conforme,
En mairie, le 22 mars 2018

Le Maire,



Jean-Jacques GROLLEAU

REÇU EN PRÉFECTURE

le 31/05/2018

Application agréée E.legalite.com

99_DE-079-2179-01479-20180323-2018_CN2103